



MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



INTITULÉ DU POSTE :

**CADRE DE COMPAGNIE**

**SEJOUR DE COHESION DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

IDENTIFICATION DU POSTE

**DIRECTION OU SERVICE :** DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

SERVICE DE LA JEUNESSE, DE L'ENGAGEMENT ET DU SPORT

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :** 42 - LOIRE

**CONTEXTE DU RECRUTEMENT :** encadrement des séjours de cohésion 2024

L'édition 2024 du SNU offre l'opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l'ensemble du territoire, dont les territoires ultramarins.

Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs sur les missions suivantes :

- Préparation du centre/convoyage : 1 jour
- Durée du séjour : 13 jours
- Rangement du centre/convoyage : 1 jour

En 2024, huit séjours de cohésion seront proposés :

SESSIONS 2024							
Séjour 1	Séjour 2	Séjour 3	Séjour 4	Séjour 5	Séjour 6	Séjour 7	Séjour 8
19 février au 02 mars	11 mars au 23 mars	25 mars au 06 avril	15 avril au 27 avril	13 mai au 25 mai	03 juin au 14 juin	17 juin au 28 juin	03 juillet au 15 juillet

Des jours de formation/préparation sont également à prévoir en amont du séjour (à définir avec le chef de centre). Les jours de repos compensateur, calculés en fonction du nombre de jours d'encadrement effectivement réalisés - jusqu'à 4 jours -, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour.

**POSSIBILITE DE CANDIDATER POUR UNE SEULE OU PLUSIEURS SESSIONS.**

**L'ENCADREMENT DES SEJOURS DE COHESION SE COMPOSE DE :**

- une équipe de direction : un chef de centre, un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
- des cadres spécialisés en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives ; approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
- **des cadres de compagnie** (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
- des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).

**FONCTION :** Cadre de compagnie

**NOMBRE DE PERSONNES A ENCADRER :** Un cadre de compagnie pour 40 à 50 volontaires (soit 3 maisonnées)

**CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :**

Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)

Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement du séjour

**DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES) :**

Les cadres de compagnie bénéficient d'une expérience avérée dans le domaine de l'encadrement de la jeunesse, soit dans les mouvements d'éducation populaire, soit dans l'Education nationale, soit dans les armées, soit dans le champ du sport ou du médico-social.

Il a en responsabilité un groupe de 40 à 50 jeunes et plusieurs encadrants.

Les responsabilités des cadres des compagnies s'exercent dans trois domaines principaux :

1. Encadrement des jeunes et plusieurs encadrants
  - Faire connaître et respecter le règlement intérieur
  - Appuyer les tuteurs de maisonnées dans leur rôle éducatif
  - Participer à l'encadrement des activités
  - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
  - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
  - Organiser et participer aux charges de sécurité de jour et de nuit
2. Faire vivre la démocratie interne et l'éducation à la citoyenneté
  - Aider les tuteurs dans l'organisation des temps de démocratie interne
  - Participer à l'acquisition des savoir-être, de l'autonomie et de la citoyenneté
3. Développer le sens du service et de la solidarité
  - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

Enfin, en fonction de leurs compétences (expérience ou formation), les cadres de compagnie sont amenés à participer ponctuellement à la formation des volontaires dans les modules collectifs.

**EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  
 Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

**CONNAISSANCES :**

- Formation BAFA/ BAFD ou qualification équivalente
- Bases de psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs
- Gestion de crise

**COMPETENCES :**

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Capacité d'écoute et réactivité
- Capacité de leadership et maîtrise de soi
- Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement
- Expérience dans l'accompagnement des jeunes
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

**REMUNERATION ET CADRE D'EMPLOI :** en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités.

**Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91,90 € brut par jour (hors indemnité congés payés) incluant les jours de préparation/formation, les jours d'encadrement (séjour) et les jours de repos compensateur.**

Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l'Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

**Pour tout renseignement :**

**Agnès KASSA GAZARD 04 77 81 41 31, Florence CHAUDIER 04 77 59 90 95, Régis CORNET 04 77 81 41 01**

**Pour candidater CV et lettre motivation à adresser à : [ce.sdjes42.snu@c-lyon.fr](mailto:ce.sdjes42.snu@c-lyon.fr)**

